

VOTRE DÉPARTEMENT

N° 108 // JANVIER 2023 //

MAG

TARN-ET-GARONNE

CRISE ÉNERGÉTIQUE



LE DÉPARTEMENT
RÉDUIT LA FACTURE

DOSSIER SPÉCIAL > P. 4 À 11



SOMMAIRE

CONTRATS D'ÉQUIPEMENT

Le Département facilitateur
d'ambitions pour les communes P. 12

VIE POLITIQUE

Plan de relance : bilan et perspectives P. 14

ACTUALITÉ

Viabilité hivernale P. 15

Sainte-Barbe départementale P. 15

VOLONTARIAT

Un acte de solidarité indispensable P. 18

SOLIDARITÉ

Nos bienfaitrices récoltent
des cadeaux P. 20

ARCHIVES

À la recherche du temps perdu P. 21

CULTURE

L'espace des Augustins P. 22

RENCONTRE

Georges Favarel, cuisinier P. 24

PORTRAIT

Raphaël Ourednik P. 25

EXPRESSIONS

P. 26

Janvier 2023 - Numéro 108

Publication du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Hôtel du département - 100 boulevard Hubert Gouze

82013 Montauban cedex

Tél. : 05 63 91 82 00

ISSN : 2739-5553 (en ligne)

ISSN : 2739-3445 (imprimé)

Directeur de publication : Michel Weill

Rédaction : direction de la communication en collaboration

avec les directions et services du Département

Conception graphique et mise en page :

direction de la communication

Photos : P. Couty / B. Frezouls / M-C. Gayral / S. Mignot

direction de la communication / Shutterstock (sauf mention)

Impression : SIB Imprimerie

Ce magazine est disponible en version sonore réalisée par

l'Association des donneurs de voix

Bibliothèque sonore Claude Laplace - 20, avenue Jean Jaurès

BP 162 - 82000 Montauban - Tel. : 05 63 63 89 42

CRISE ÉNERGÉTIQUE

P 4 à 11

Le Département résiste et propose



P 16

Tourisme

Votre avis nous intéresse !



P 17

Orientations budgétaires

Un cap clair pour 2023



ECOLOGIC
Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone



@departement.tarnetgaronne



@tarnetgaronne82



@tarnetgaronne_dpt



Département de Tarn-et-Garonne



Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

La volonté d'agir malgré les crises



Le Département est en marche et nous sommes dans la bonne direction. L'action résolue de la majorité de progrès que je conduis depuis l'été 2021 commence à porter ses fruits. Les Tarn-et-Garonnais et les Tarn-et-Garonnaises ont conscience que les choses bougent dans leur vie quotidienne. Je pense à nos collègues, à nos routes mais aussi à nos bâtiments.

Nous avons bâti un plan de relance sur la durée du mandat que nous appliquons malgré les aléas que nous rencontrons sur notre route.

La crise énergétique n'est pas le moindre. Nous faisons face à une situation d'urgence qui impacte fortement le Département.

Nous avons conscience des difficultés auxquelles font face les foyers de notre département et nous avons pris des mesures pour essayer de préserver leur pouvoir d'achat. Je pense au blocage des prix des repas dans nos cantines.

C'est pour cette raison que ce numéro que vous avez en main développe un dossier sur la transition énergétique que nous mettons en œuvre dans nos services et qui nécessitera des efforts constants.

Au-delà de notre politique d'aide aux communes et aux intercommunalités, dopée par le plan de relance et de nouvelles règles plus justes et plus transparentes porte ses fruits avec de nombreux contrats d'équipements déjà signés et à venir. Nous sommes déterminés à poursuivre les aides aux projets des communes, maillons indispensables à notre vie démocratique.

La survie de nos agriculteurs se trouve également et plus que jamais au cœur de nos préoccupations. Nous continuerons à prendre nos responsabilités et à mettre les moyens nécessaires pour les aider.

Nous avons aussi évoqué le futur budget primitif 2023 à travers notre débat d'orientation budgétaire. Malgré les crises, ce budget sera offensif, à l'aune de notre triptyque : courage, ambition et responsabilité.

Mais l'heure est aux souhaits et aux vœux en ce début d'année. Je formule ainsi des vœux de bonheur, de santé et de joies à tous les Tarn-et-Garonnais et toutes les Tarn-et-Garonnaises pour cette année 2023.

L'espoir reste et nous serons toujours à vos côtés !

Michel WEILL

Président du Conseil départemental

Les coûts de l'énergie flambent, le Département résiste et propose



C'est une situation de crise qui pèse sur les ménages mais aussi sur les collectivités. Les fortes hausses des prix de l'énergie ont un caractère historique.

Pour le Département de Tarn-et-Garonne, les données 2022 pour le gaz et l'électricité ne sont pas connues puisque EDF n'a pas facturé depuis le 1^{er} mars, ce qui est étonnant et très inconfortable pour les prévisions de nos finances...

À titre d'information, la consommation de gaz a coûté près de 214 000 euros au Département en 2021, celle de l'électricité 756 000 euros et les 16 200 litres de fioul domestique 22 600 euros. On attend donc les factures 2022 qui devraient être en forte hausse...

Mais, selon les services du Département, le nombre de KWH consommés devrait être sensiblement le même car il varie peu d'une année sur l'autre. Ce chiffre ne comprend pas les dépenses des collèges qui paient eux-mêmes leurs factures. Il est à noter que le Département ne bénéficie pas du bouclier tarifaire ; seules les collectivités de moins de 10 employés et de moins de 2 millions d'euros de recettes étant éligibles. Si l'on regarde, poste par poste, les consommations pour cette année 2022, on remarque que nos services ont usé, peu ou prou, de la même consommation qu'en 2021. Soit environ 45 600 litres d'essence, 330 000 litres de gasoil, 228 000 litres de GNR, 5 000 litres de mélange motoculture. La collectivité a donc décidé de réaliser des efforts de sobriété énergétique en adoptant un plan qui s'applique à tous ses services et agents.

Une dotation exceptionnelle de 500 000 euros

En 2021, le Département de Tarn-et-Garonne avait déboursé 770 868 euros pour s'acquitter de toutes ses factures. En 2022, pour une consommation quasiment similaire, la facture s'élève à plus de 900 000 euros ! On l'aura compris, la situation est compliquée pour les finances du Département. Dans ce contexte et en pleine préparation du budget primitif 2023, il faut donc ajuster nos politiques.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, c'est d'abord le secteur de l'éducation qui est touché. Les hausses exceptionnelles des prix des matières premières et des fluides ont un impact sur de nombreux acteurs et en premier lieu les collèges.

Pour 2023, la majorité de Michel Weill envisage la mise en place d'une dotation de fonctionnement exceptionnelle de 500 000 euros. Elle pourra être versée selon certains critères parmi lesquels la situation financière de l'établissement public local d'enseignement.

Rappelons aussi que, dès le mois de septembre 2022, malgré l'envolée du prix de certaines denrées alimentaires, le Département a décidé **d'opter pour le gel des tarifs de cantine** pour soutenir le pouvoir d'achat des familles.

Cette politique sera poursuivie en 2023 en compensant auprès des établissements au travers d'une enveloppe globale de 110 000 euros.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : NOTRE PLAN EST LANCÉ

Le contexte géopolitique en matière d'approvisionnement énergétique nous amène à adopter une approche différente de la dépendance énergétique et des modes de consommation. La sobriété énergétique implique un changement de mentalité et de comportements afin de réduire notre consommation d'énergie tant au niveau individuel que collectif.

Face à la forte hausse de l'énergie et de l'urgence climatique, le Département a décidé d'adopter des mesures concrètes en faveur de la nécessaire transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments publics, travaux d'isolation et passage à l'éclairage LED sans oublier des mesures internes appliquées aux agents départementaux.

Loin d'être un plan d'austérité, la sobriété énergétique permet, en sus des économies d'énergie, d'améliorer notre qualité de vie, notamment en réduisant la pollution sonore, lumineuse et atmosphérique.

Une référente "sobriété énergétique" du Conseil départemental a été désignée afin :

- d'établir un diagnostic des consommations énergétiques et des coûts de fonctionnement de la collectivité,
- de proposer des actions ayant pour but de réaliser des économies d'énergie et de fonctionnement dans les bâtiments départementaux.

Les actions proposées reposent sur deux axes :

Les mesures collectives

- Optimisation de la chauffe des bâtiments : température de chauffe maximale l'hiver de 19°C et de climatisation l'été de 26°C (fermeture des volets ou des stores le soir l'hiver pour éviter les déperditions de chaleur la nuit, et l'été aux heures les plus chaudes pour préserver la fraîcheur des pièces).

Les mesures individuelles

- Développement des éco-gestes : éviter la charge et la veille des équipements informatiques la nuit et le week-end, préférer les escaliers aux ascenseurs, favoriser l'éclairage naturel, adopter une pratique économe de l'usage de l'eau, organiser des visioconférences et du télétravail.

La consommation électrique du matériel informatique représente plus de 30 % de la consommation annuelle du Département.

- Développement de la sobriété numérique : un mail consomme près de 4 g de CO₂, donc envoyer 10 mails par jour pendant un an pollue autant que parcourir 100 km en voiture.

Changer simplement la police, la taille et la couleur en niveaux de gris sur un document peut faire économiser près de 30 % d'encre.

En France, le numérique représente 2 % des émissions de gaz à effet de serre et pourrait atteindre les 7 % d'ici 2040.

- Développement du covoiturage, des mobilités durables et évitées.

Guide du bon usage des mails

- réduire le nombre de destinataires,
- nettoyer régulièrement sa boîte mail,
- alléger les mails envoyés en privilégiant les fichiers compressés, en basse définition,
- supprimer les pièces jointes dans les mails de réponse,
- utiliser plutôt des clés usb pour échanger des documents lourds.

Guide du bon usage des documents

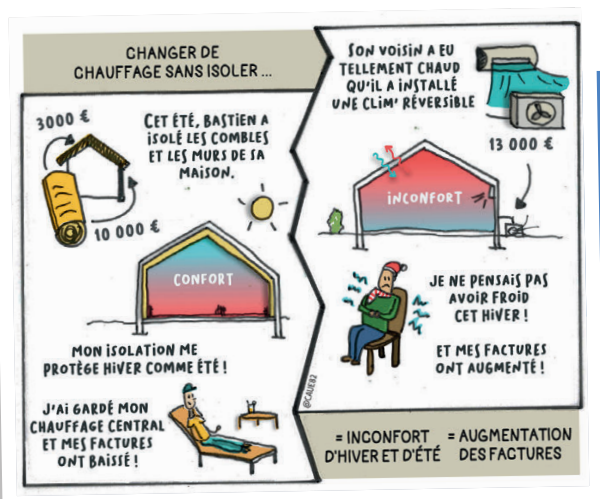
Avoir un usage éco-responsable des documents :

- utiliser la police Times New Roman (plutôt qu'Arial) taille 11 (plutôt que 12) en gris foncé 3 (plutôt que noir),
- imprimer uniquement si nécessaire et privilégier le recto/verso en noir et blanc,
- éviter d'ajouter des images à vos documents texte.

Guide du bon usage d'internet

- utiliser le moteur de recherche Qwant plutôt que Google,
- vider régulièrement le cache de son navigateur web,
- mettre en favoris les sites utilisés quotidiennement plutôt que de les chercher sur internet.





Réduction des gaz à effet de serre dans vos logements

Le chauffage et les appareils électriques totalisent en moyenne 85 % des consommations d'énergie. Grâce à une meilleure connaissance des bonnes pratiques d'utilisation et une volonté de changer ses comportements, il est possible de réduire ses factures d'énergie et son empreinte carbone sans intervenir sur le bâti ou engager de lourds travaux.

Adopter de bons réflexes :

- maintenir la température intérieure à 19°C dans les pièces à vivre et à 16°C dans les chambres,
- renouveler la température de l'air quotidiennement,
- fermer les volets en hiver dès qu'il fait nuit,
- entretenir régulièrement les appareils de chauffage, ventilation,
- en période de chaleur : garder les volets fermés en journée, aérer la nuit, créer des courants d'air,
- ne gaspillons pas l'eau : ne pas laisser couler l'eau.

Faire les bons choix :

- choisir des appareils économes en énergie, débrancher les appareils quand vous ne vous en servez pas,
- installer des équipements de réduction de débit d'eau (mousseurs, aérateurs, stop douche),
- inscrire un STOP PUB sur sa boîte aux lettres (35 kg par an et par foyer d'économie de papier).

Réparer, bricoler :

- calfeutrer les passages d'air,
- garder un œil sur le chauffe-eau : une température de 60°C suffit,
- purger vos radiateurs tous les 6 mois,
- entretenir votre ventilation.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : NOS BONS PLANS

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui a pour mission d'informer, de sensibiliser et de conseiller les habitants et les collectivités gratuitement, assure - entre autres missions - l'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il est aussi le chef de file de l'espace **Rénov'Occitanie** dont la mission est de contribuer à l'accompagnement des habitants dans leur parcours à la réhabilitation énergétique de leur logement, pour une qualité plus vertueuse en terme d'économie d'énergie et d'émission de CO2.

Vous y trouverez des solutions et conseils pour : isoler sa maison, changer de chauffage, choisir un professionnel pour ses travaux... En 2022, près de 4 000 dossiers ont été traités au bénéfice de foyers tarn-et-garonnais. Le succès du dispositif ma **PRIME RÉNOV'** ne se dément pas. Pour cela, un audit permet de mettre à plat les données constructives, d'imaginer des scénarios et de déterminer les aides potentielles en fonction des capacités financières des demandeurs. L'idéal est d'isoler la maison de telle façon que le besoin en énergie pour la protection thermique soit très faible voire nul en consommation d'énergie ainsi qu'en émission de carbone. Leurs **conseils sont neutres et gratuits**, avec une approche globale de vos travaux de rénovation et un décryptage des aides financières existantes. Des partenariats avec les collectivités vous permettent de prendre rendez-vous dans l'un des 21 lieux de permanences et de minimiser vos déplacements.

**Vous pouvez contacter les conseillers
au 05 67 92 82 82**

**Horaires des permanences téléphoniques :
lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

82 Tarn-et-Garonne
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Rénov'Occitanie
Ma rénovation énergétique

La Région Occitanie
Pyrénées Méditerranée

AREC Occitanie
Agence Régionale
Énergie Climat



JOURNÉE NATIONALE DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

LE DÉPARTEMENT ŒUVRE POUR LE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le 24 novembre 2022, a eu lieu la deuxième édition française de la « Journée nationale de la précarité énergétique ».

Piloté conjointement par le Département et le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération (GMCA) et alimenté par les financements de plusieurs partenaires, le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde sous forme de prêts et/ou de secours, **des aides individuelles aux ménages**, sous conditions de ressources, pour accéder à un logement ou pour régler les charges liées au logement.

Vous pourrez accéder à **différents types d'aides financières**. D'abord, pour entrer dans le logement (dépôt de garantie, premier mois de loyer, assurance habitation, frais de déménagement, frais d'agence). Ensuite, pour vous aider à régler vos impayés (de loyer et de charges locatives, de factures d'eau et d'électricité, de facture de gaz, fioul, bois, de facture de téléphone - opérateur Orange). Et enfin, pour vous aider à maîtriser vos dépenses énergétiques (visite socio-diagnostic gratuite du logement, aide aux petits travaux et révision d'équipements de chauffage, sensibilisation aux écogestes et installation gratuite de kits écogestes financés par le Syndicat départemental de l'énergie de Tarn-et-Garonne).

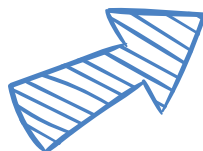
Par ailleurs, pour compléter le champ de lutte contre la précarité énergétique, le Département accorde **des primes aux propriétaires occupants**, adossées aux aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat).

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique d'abord, le propriétaire occupant (PO) effectuant **des travaux d'économies d'énergie** peut obtenir un gain énergétique d'au moins 25 % : aide sous la forme d'une prime forfaitaire de 300 € à 500 €. Ensuite, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le propriétaire occupant en centre bourg réalisant des travaux de **lutte contre l'habitat dégradé** peut obtenir une aide selon les critères fixés par l'ANAH : prime de 1 500 € cumulable avec la prime énergétique.

Pour l'attribution d'une aide, sont pris en compte : vos revenus, le nombre de personnes vivant dans le logement, votre situation sociale et budgétaire.

Il est à noter également que l'Assemblée Départementale a renouvelé son concours financier à Tarn-et-Garonne Habitat pour la réhabilitation de son patrimoine ancien, énergivore et inadapté, à hauteur de 10 % du montant hors taxes des travaux pour une période de 5 ans (2020-2024).

Pour obtenir toutes les informations :



BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX

PRIORITÉ À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le plan de rénovation énergétique des bâtiments propose des outils adaptés afin de massifier la rénovation énergétique, tant des logements que des bâtiments tertiaires. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en poursuivant un objectif social de lutte contre la précarité énergétique.

Il appartient aux collectivités, et donc au Conseil départemental, de s'impliquer dans les économies d'énergie au niveau d'actions portées sur son propre patrimoine immobilier, mais également au travers de ses politiques d'intervention.

La Direction de l'immobilier assure les actions de construction, de rénovation, d'entretien et de maintenance des **113 bâtiments départementaux et des 45 bâtiments en location, soit un total de 259 890 m² répartis sur différents sites.**

Elle a pour objectif de garantir la conformité des bâtiments aux exigences légales et réglementaires, d'en conforter la performance environnementale et d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents. Pour cela, elle mène des actions de maintenance préventive ou curative, des réhabilitations lourdes ou la construction de nouveaux bâtiments. À titre d'exemple, pour 2022, 1 200 000 € de crédits ont été inscrits pour rénover les menuiseries des gendarmeries et des collèges.

La dynamique de rénovation énergétique du bâti est considérée comme un axe d'intervention prioritaire. Sur la base du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), des actions de rénovation thermique des bâtiments accompagnent les travaux lourds réalisés sur ces bâtiments.

Plan de rénovation

La Direction de l'immobilier réalise des travaux à vocation d'économie d'énergie sur des bâtiments gérés par le Département (collèges, Maisons des solidarités, bâtiments culturels, gendarmeries, Centre universitaire...), comme :

- le remplacement de systèmes de chauffage vétustes par des chaudières à gaz à condensation,



Nouvel éclairage au gymnase du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.



Visite des élus au collège Vercingétorix à Montech.

- des études et travaux pour la réfection complète des couvertures et isolation des toitures,
- l'isolation de bâtiments par l'extérieur,
- la réfection de menuiseries par du double vitrage,
- l'isolation de combles,
- l'installation de brises-soleil,
- le raccordement de bâtiments aux réseaux de chaleur urbains,
- le remplacement des anciens éclairages de bâtiments par des solutions plus performantes et économes.

Les projets emblématiques sur l'année 2022 sont :

- la réfection de la toiture du collège Jean-Jacques Rousseau de Labastide-Saint-Pierre, avec la mise en place d'une isolation sur toute la surface des combles,
- le projet de raccordement de la gendarmerie de Lafrançaise au réseau de chaleur communal,
- le raccordement au réseau de chaleur de la ville de Montauban, de la MDS de Montauban, du Centre technique départemental et du collège Ingres,
- le lancement du projet de remplacement du chauffage électrique du collège Jean-Honoré Fragonard de Nègrepelisse par une chaufferie au bois,
- le remplacement d'éclairage de gymnases par des luminaires à LED (salle de gymnastique de Nègrepelisse et gymnase Flamens à Castelsarrasin),
- l'étude de faisabilité de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des collèges.

CENTRE DE TRI DE NÈGREPELISSE



OBJECTIF RÉDUCTION DES DÉCHETS

A l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets, Michel Weill, président du Syndicat départemental des déchets (SDD) de Tarn-et-Garonne, en visite au centre de tri de Nègrepelisse, a présenté un MODECOM (méthode de caractérisation des ordures ménagères) aux élus de son syndicat ainsi qu'aux élus de la Communauté de Communes de Quercy Vert-Aveyron.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Cette opération consiste à trier les ordures ménagères résiduelles et à observer, que parmi les déchets ménagers, plusieurs d'entre eux auraient pu bénéficier d'un traitement différent en étant recyclés dans un composteur, dans une poubelle de tri sélectif (poubelle à couvercle jaune), ou en étant

déposés à la déchetterie. Le potentiel de réduction de la poubelle d'ordure ménagère est important. Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la loi AGECL (Anti-gaspillage et économie circulaire) et du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le SDD 82 souhaite aider les collectivités à renforcer et développer les pratiques du tri à la source en proposant des solutions de mise en œuvre du tri des biodéchets, telles que :

- le développement du compostage individuel,
- l'implantation de composteurs collectifs,
- la collecte de biodéchets en vue d'une méthanisation.

En parallèle, le SDD 82 souhaite engager des actions à travers son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

POUR NOS 14 000 COLLÉGIENS

BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE

Cette démarche comprend des mesures qui tendent à valoriser les productions agricoles locales, favoriser l'approvisionnement en circuits courts et la consommation de denrées alimentaires de qualité. Il s'agit de maintenir les exploitations agricoles, de développer des filières, mais aussi de limiter l'impact environnemental lié à leur consommation (saisonnalité des produits) et aux transports. Il donne également un signal de l'engagement de la collectivité dans le développement d'une filière agricole raisonnée.

Pour 2022, les actions notables sont les suivantes :

- signature d'une convention de participation financière pour l'approvisionnement local et de qualité dans les cantines des collèges publics de Tarn-et-Garonne qui s'engagent ainsi sur des achats de produits de qualité,
- mise en service en 2022 de la demi-pension du collège de Caussade avec une cuisine et un réfectoire entièrement rénovés,
- lancement d'un gros programme de renouvellement d'équipements des cuisines dans 7 collèges du Département,
- mise en service du logiciel Easylys dans les collèges,
- réflexion sur le devenir de l'abattoir, ainsi que sur une légumerie solidaire portée par des associations,
- mise en œuvre de marchés publics départementaux tenant compte de critères environnementaux et tendant vers des produits de qualité.

Perspectives

Un travail approfondi sera mené sur l'éducation au goût, le gaspillage alimentaire et le traitement des biodéchets.

Modernisation
de l'éclairage
du pont d'Auvillar.



ÉCLAIRAGES ROUTIERS : DES SOLUTIONS RESPONSABLES

Maîtriser l'éclairage public c'est réduire les consommations électriques. Les élus du Département ont souhaité mettre en œuvre une politique volontariste de renouvellement progressif des dispositifs d'éclairage public existant sur le réseau routier. Cela s'est traduit par le vote de crédits permettant l'engagement de programmes annuels de remplacement et de modernisation des lampes vétustes et très consommatrices en énergie par des lampes LED.

La maîtrise des coûts

Pour respecter les contraintes budgétaires, les exigences sont multiples : la résistance aux écarts thermiques, la nécessaire solidité, une sécurité sans faille, un certain esthétisme et une durée de vie la plus longue possible. Pour des durées de vie supérieures à 50 000 heures et des consommations réduites de 60 %, **l'éclairage LED se positionne au premier rang des solutions responsables** d'un point de vue économique et environnemental. Cette technologie LED est donc plus durable et beaucoup moins consommatrice en électricité permettant ainsi de limiter les consommations d'énergie de la collectivité.

Modernisation et remplacement des lampes vétustes

La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, le Département réalise une étude préalable d'éclairage afin de calibrer les dispositifs les plus opportuns pour chaque équipement rénové.

Depuis 2020, ont été réalisés :

- la modernisation de giratoires ainsi que l'éclairage de chaussées avec une réduction de 50 % de l'intensité entre 23h00 et 5h00 du matin : 2 à Grisolles, 1 à Réalville, 1 à Cayrac, 2 à Montech, 1 sur la RD 813,
- la modernisation des ouvrages d'art : Moissac et Auvillar. La gestion de l'éclairage de ce dernier ouvrage intègre les préconisations relatives à la limitation des nuisances lumineuses pour la protection de la faune et de la flore des cours d'eau.

Pour les nouveaux projets routiers

Le Département équipe systématiquement l'ensemble de ses nouveaux carrefours avec des systèmes d'éclairage à ampoules LED. Cette technique permet de réaliser des économies d'énergie non négligeables grâce à leur consommation en électricité particulièrement faible. Les luminaires sont équipés d'un système permettant de réduire leur intensité de 30 % à 70 % avec une adaptation, selon les aménagements, entre 23h00 et 5h00 du matin.

PLATEFORME BOIS ÉNERGIE

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La Plateforme Bois Énergie de Nègrepelisse (PBE) a été créée en 2013 par le SDD82 (Syndicat départemental des déchets de Tarn-et-Garonne) afin de trouver une seconde vie au bois non traité, en faisant de la valorisation énergétique.

La PBE de Nègrepelisse permet d'atteindre localement des objectifs d'économie circulaire. Il s'agit d'un réel circuit court grâce auquel les chaufferies trouvent un avantage économique au-delà de l'écologique.

Approvisionnement

- palettes récupérées en déchetterie ou chez des professionnels dont des palettes réformées,
- déchets des scieries (ils enlèvent la partie écorce c'est-à-dire les dosses rachetées par le SDD pour la plate-forme bois),
- bois de l'ONF difficilement vendables ou transformables en meubles et cagettes dégradées et inutilisables issues des bennes en déchetteries et des entreprises locales,



Visite de la plateforme Bois Énergie de Nègrepelisse.

- bois flottés récupérés après les inondations, bois d'élague issus de chantiers forestiers menés par l'ONF, bois d'élague issus de la plantation du SDD82 à Nègrepelisse...

Transformation

Dès 500 ou 600 tonnes de bois stocké, il est procédé au broyage qui permet de le transformer en plaquette. La plaquette est ensuite acheminée par les camions du SDD 82 vers des chaufferies locales (EHPAD de Verdun-sur-Garonne, EHPAD de Lauzerte, les communes de Laguëpie et de Villebrumier) afin d'alimenter des systèmes de chauffage collectif ou des réseaux de chaleur.

La Plateforme Bois Énergie permet donc de valoriser localement des déchets (palettes et cagettes, bois de déchetteries) pour les transformer en source d'énergie peu onéreuse pour les collectivités locales du territoire. Elle s'insère dans une politique départementale de recyclage et de production d'énergie locale.

LES CANTINES AU GOÛT DU JOUR

Suite à la loi Egalim, les restaurants des collèges sont contraints de faire évoluer leurs achats : les assiettes doivent être composées de 50% de produits durables dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Dès la rentrée de septembre 2022, le Conseil départemental qui a la charge de la restauration scolaire des collèges, a déployé dans chaque établissement un logiciel de gestion des stocks d'alimentation. Cet outil permet de quantifier et de caractériser les produits achetés, et de suivre au quotidien l'ensemble des approvisionnements alimentaires.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a fixé l'objectif de réduire les déchets alimentaires dans les cantines scolaires de 50 % d'ici 2025 par rapport à son niveau de 2015.



1/3 des plateaux à la poubelle

Suite à un audit du Conseil départemental, il a été relevé qu'un tiers du plateau repas partait à la poubelle. Un tiers du plateau, c'est 130 grammes par élève. Pour un restaurant scolaire qui sert des repas à 500 enfants, cela représente 10 à 15 tonnes par an et une facture de 25 à 30 000 euros.

Des mesures concrètes pour limiter le gaspillage alimentaire

- s'assurer que les quantités proposées sont ajustées. Pour cela, connaître les effectifs réels au quotidien est indispensable,
- s'assurer qu'un élève termine son assiette et que le repas est bon ! Choisir des bons produits, de saison et issus de l'agriculture locale, c'est contribuer à la qualité des repas proposés.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE DÉPARTEMENT FACILITATEUR D'AMBITIONS

La nouvelle politique départementale en matière d'aides aux communes et aux communautés de communes portée par le président Weill, est plus juste et plus transparente. Les contrats d'équipement s'enchaînent.

Sans remettre en cause les taux de subventions ni les plafonds de dépenses subventionnables, elle permet aux collectivités de pouvoir financer leurs investissements en fonction de leurs besoins, grâce à :

- la suppression des enveloppes pluriannuelles,
- le relèvement du seuil de subventions en annuités à 200 000 euros,
- l'extension aux communautés de communes des politiques contractuelles,
- la bonification des taux de subventions.

Michel Weill, pour qui les communes constituent le socle en matière d'attractivité territoriale a précisé que « *chaque commune, chaque communauté de communes doit pouvoir financer ses investissements. Nous sommes les premiers partenaires des communes et des facilitateurs de leurs ambitions* ». L'ensemble des contrats ou avenants programmés à ce jour dans le cadre du plan de relance fait état d'une aide départementale, au 31 décembre prochain de 9,1 millions d'euros de subventions sur un coût global d'opérations de 20,5 millions d'euros soit 21,67 % d'aides départementales en moyenne sur les projets et déjà 24 contrats passés. Le Président entend bien poursuivre cette dynamique et inciter les communes ainsi que les intercommunalités à anticiper leurs investissements pour que le Département dispose d'une meilleure visibilité.

Parmi les multiples demandes, de nombreux projets ont pu être financés sur notre territoire. À titre d'exemple, ces contrats ont permis de financer des opérations sur les communes d'Angeville, Sérignac, Saint-Cirq, Laguëpie, Septfonds, Parisot, Lapenche, Saint-Antonin-Noble-Val, Saint-Porquier, La Ville-Dieu-du-Temple, Montbeton, Montauban, la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, la communauté d'agglomération du Grand Montauban...

Pour la commune d'Angeville

Un programme de 527 200 euros et une dépense subventionnable de 336 000 euros a permis de financer les travaux d'extension de la salle des fêtes et l'aménagement de ses abords, l'accès des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite, mais aussi la création d'un espace de propreté et les travaux d'accès au cimetière.

La subvention du Département s'élève pour cette commune à 181 475 euros soit un taux moyen global de subvention de 34,42 %.

Signature avec le maire d'Angeville, Jean-Luc Crubilé.





Pour la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

Le programme qui avoisine les 270 000 euros reçoit une subvention de 71 334 euros soit un taux moyen de subvention de 26,50 % pour la création d'une maison France Services au siège de la communauté, la création et l'aménagement de l'Office de tourisme à Beaumont-de-Lomagne.

Pour la commune de Montbeton

Un programme de 2,5 millions d'euros avec une participation du Conseil départemental de 450 000 € soit de nombreux projets parmi lesquels : l'aménagement d'un ponton de pêche et du parking du lac, la construction de deux salles de classe dans un bâtiment modulaire au groupe scolaire Pierre Bonhoure, l'installation de caméras de vidéo surveillance dans la commune, la création d'un lac d'agrément et de rétention, l'aménagement de terrains de grand jeu et l'aménagement des vestiaires et tribunes du futur complexe sportif.

Pour la commune de Montauban

Un programme de 12 millions d'euros avec une participation du Conseil départemental de 1,3 millions d'euros pour divers projets dont : le remplacement de l'ascenseur du pont des Consuls et l'aménagement de ses abords, l'aménagement de la place Roosevelt et de ses abords, la rénovation de l'éclairage public, la rénovation des sanitaires existants et l'installation de nouveaux sanitaires au Jardin des Plantes...



Signature avec l'adjoint au maire de Montauban et vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Montauban, Thierry Deville.



Signature avec Danielle Bedos, maire de Montbeton.

Pour la commune de Saint-Antonin-Noble-Val

Un programme de 2,6 millions d'euros avec une participation du Conseil départemental de 600 000 €, soit un taux de subvention de 22,46 % pour réaliser l'extension des ateliers municipaux, l'aménagement de la rue droite, de la place des Moines, d'un mur de soutènement. Mais également pour créer un cheminement piétonnier à Fontalès, restaurer l'orgue Puget et rénover l'éclairage du terrain de rugby.

PLAN DE RELANCE



LE TARN-ET-GARONNE, TERRE D'ESPOIRS ET DE CONQUÊTES

Le président Michel Weill poursuit ses objectifs : « Je suis engagé à fond », a-t-il solidement réaffirmé lors de la soirée de présentation des « bilan et perspectives » organisée à l'Hôtel du Département devant quasiment tous les maires du département et présidents d'intercommunalités.

Avec le plan de relance, présenté par le Conseil départemental de Valence d'Agen et ancien président du Conseil général, Jean-Michel Baylet, l'itinéraire est fléché, et le tryptique « courage, ambition et responsabilité », bien ancré.

Un bilan très encourageant

- **politique contractuelle avec les communes** : 24 contrats ont été passés en commission permanente en 2022,
- **enseignement** : l'extension des collèges de Labastide-Saint-Pierre et Montech, construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne, l'acquisition du gymnase de Lauzerte (en cours),
- **voirie** : remise à niveau d'une partie du linéaire du réseau routier départemental sur 2 565 km,
- **solidarités** : partenariat avec la Région pour la création de centres de santé.

Un nouveau syndicat pour des projets structurants

Jean-Michel Baylet a annoncé la transformation de « Tarn-et-Garonne numérique » en « Tarn-et-Garonne Aménagement de » qui portera des projets d'avenir dont :

- la ressource en eau avec 3 missions : le curage, l'affectation à l'irrigation et la création de retenues individuelles ou semi-collectives.

Comme l'année dernière, les projets sont riches, fructueux et d'envergure. Dans sa présentation, Jean-Michel Baylet n'a pas manqué de porter sa vision du territoire à l'horizon 2050 pour préparer l'avenir : « C'est une réflexion prospective qui nous oblige à prendre en compte à la fois le phénomène de métropolisation, les grands projets de notre territoire ainsi que la bonne complémentarité entre les villes et la ruralité ».

Christèle Garcia, maire de Piquecos

« Nous sommes toujours très heureux de répondre aux invitations du Département. Cette soirée est l'occasion de faire un point à la fois sur l'année passée et les années à venir. Pour ma commune, je vais prochainement signer un contrat d'équipement, il attribue pour la commune que je représente des dotations intéressantes qui nous permettent d'aménager nos bourgs. Le département explose et il faut que toutes les communes soient main dans la main pour se développer. On doit tous se préparer à améliorer et aménager nos bourgs ».



Christian Lagarde, maire de Sérignac

« Le Département insuffle une bonne dynamique ! En plus de mon mandat de maire, je suis président d'un syndicat d'eau potable et je suis ravi de voir que le Département répond présent sur les questions de l'eau. Pour ce qui est des contrats d'équipement, les conditions de financement avec le déplaçonnement et la suppression des enveloppes, permettent d'imaginer un programme de mandat. Dans ma commune nous avons développé le concept des 3R : réhabiliter, rénover et réorganiser notre village, et en partie grâce au soutien du Conseil départemental ».

VIABILITÉ HIVERNALE



ON N'ATTEND PAS LE DÉGEL

Pour les agents des routes départementales, la période hivernale s'étend de la mi-novembre à la mi-mars et les astreintes s'échelonnent du 9 décembre 2022 au 3 mars 2023. Leur objectif est toujours le même : vous offrir les meilleures conditions de circulation.

Agir pour votre sécurité

Quotidiennement les patrouilleurs consultent les services de Météo France et effectuent des patrouilles dans les zones propices à la formation précoce du verglas (côtes, fonds de vallée, ouvrages d'art...). Si les prévisions météorologiques sont défavorables, le patrouilleur prend la décision d'intervention et apprécie l'opportunité de réaliser un traitement.

Se donner les moyens

- 1 parc routier,
- 16 centres d'intervention répartis sur 4 subdivisions départementales,

- 11 circuits qui couvrent 750 kilomètres de voies de première et deuxième catégorie traitées en priorité, en cas de verglas ou de chutes de neige généralisées,
- 180 agents dont 35 d'astreinte,
- 1 100 tonnes de stock de sel,
- 11 camions équipés de saeuses et 7 lames de déneigement.

Avant de prendre la route, informez-vous.

Le cadre de permanence alimente les données sur l'état des routes départementales tous les matins à 7h15.

Les usagers peuvent se renseigner

En composant le numéro vert

0 800 390 677

Service & appel gratuits

En consultant le site internet du Département :

<https://www.tarnetgaronne.fr/>

En écoutant les radios locales ou en consultant la presse locale.

SDIS 82

SAINTE-BARBE CÉLÉBRATION ET PROJETS D'ENVERGURE

Le 3 décembre dernier, Michel Weill, président du Conseil d'administration du SDIS 82, célébrait à Montauban, aux côtés de nombreux élus, la fête de la Sainte- Barbe, patronne des soldats du feu.

Les sapeurs-pompiers de Tarn-et-Garonne ont été fortement sollicités cette année 2022 et ont réalisé près de 18 000 interventions : un chiffre en hausse de quasiment 3 % par rapport à 2021 et une activité opérationnelle qui a progressé de près de 10 %. Fier d'honorer les pompiers, Michel Weill a joint sa pensée aux actes en dévoilant un plan ambitieux d'investissement pour les sapeurs-pompiers du Département.



Le programme de fonctionnement prévoit des avancées significatives dont une meilleure indemnisation, notamment des chefs de centre. Pour le programme d'investissement, le Département est aussi en action, avec une amplification de l'effort de rénovation et de construction des centres de secours, soit près de 10 millions d'euros sur les 6 prochaines années, mais aussi des efforts sur l'équipement vestimentaire, les véhicules et l'informatique. L'année 2023 marquera le début des travaux de la future caserne de Caussade.



TOURISME

TARN-ET-GARONNAIS : VOTRE OPINION NOUS INTÉRESSE !

Le tourisme connaît une véritable mutation ces dernières années, avec les crises sanitaires et géopolitiques, les défis climatiques... Les pratiques et les attentes évoluent également et il semble nécessaire, en tant que destination touristique, d'adapter notre positionnement, nos enjeux et nos objectifs.



Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, sous l'égide d'Anne IUS, présidente de Tarn-et-Garonne Tourisme et d'Emmanuel CROS, vice-président du Conseil départemental, travaille à la mise en œuvre d'un nouveau **Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs 2023-2028**, en cohérence avec le Schéma Régional du Tourisme. Il aura pour objectifs de soutenir tous les acteurs du tourisme, d'impulser une nouvelle dynamique et de susciter de nouveaux projets pour accroître l'attractivité de notre territoire sur une plus grande saisonnalité.

Une phase de diagnostic a été lancée en juillet 2022 avec l'appui du Cabinet VOLTERE, auprès d'Offices de Tourisme intercommunaux, socio-professionnels, représentants des filières, et services du Département. Cet état des lieux, complété par une journée d'échanges lors des Rencontres du



Tourisme le 13 octobre dernier en présence d'une centaine de professionnels du secteur, a permis d'identifier des enjeux et axes de travail.

Le secteur du tourisme joue un rôle prépondérant dans l'économie locale et l'attractivité du Tarn-et-Garonne. Comme le souligne Anne IUS : « *Notre volonté est de co-construire une vision stratégique commune à long terme avec l'ensemble des acteurs du tourisme, pour donner envie aux touristes de savourer le plus longtemps possible notre territoire. Vous aussi, en tant qu'habitants, avez des besoins, des attentes et aspirez à profiter des lieux, des activités de pleine nature, culturelles et sportives. C'est pourquoi, nous vous proposons, en qualité de Tarn-et-Garonnais et Ambassadeurs du Tarn-et-Garonne, de contribuer à cette réflexion commune* ».

Nous aimerions connaître la perception, ainsi que l'attachement que vous avez pour le Tarn-et-Garonne mais aussi les éléments d'attractivité à développer tant pour les habitants que pour les touristes.

Pour **participer à ce questionnaire**, scannez le QR code ci-contre et **donnez votre avis** avant le 29 janvier 2023 !



Plus d'infos sur
www.tourisme-tarnetgaronne.fr



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2023 : UN CAP CLAIR POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET L'INVESTISSEMENT, AVEC UNE ÉQUATION BUDGÉTAIRE COMPLIQUÉE

L'équation budgétaire pour 2023 est compliquée du fait de l'inflation, de la hausse abyssale du prix de l'énergie, et des décisions du Gouvernement financées par le Conseil départemental. Tout compris, ceci représentera une facture supplémentaire pour le Conseil départemental de plus de 10 millions € en 2023. *« C'est beaucoup d'argent, et c'est pour cela que nous nous efforçons de gérer au plus près pour conserver notre cap ».*

Cap pouvoir d'achat

- Pour les 9 200 collégiens inscrits à la cantine : nous faisons partie des départements qui n'ont pas augmenté les tarifs de la cantine, malgré la hausse des coûts des denrées alimentaires, quand d'autres départements les ont augmentés de 7 %.
- Pour les agents de notre collectivité qui assurent avec professionnalisme et bienveillance leur mission : la négociation de l'automne a conduit à un accord salarial.
- Pour les jeunes de 16 à 25 ans de la mission locale, un soutien jusqu'à 700 euros pour passer le permis de conduire.
- Ce sera aussi en 2023 la culture avec le soutien à l'« étonnant été ». Ce concept, créé par Tarn-et-Garonne Arts & Culture, a proposé 51 spectacles gratuits cet été, dans 39 communes, avec des artistes professionnels de Tarn-et-Garonne.

Cap protection de toutes et tous

- Pour les EHPAD : l'aide sociale à l'hébergement a été augmentée en 2022, en versant 13 mois (au lieu de 12).
- Avec l'aide sociale à l'enfance. Le nombre d'enfants concernés est passé de 810 à fin 2021 à 870 à fin 2022.
- Avec le financement de la formation aux premiers secours (PSC1) pour tous les collégiens de 3^{ème}.

Cap préparation de l'avenir

- Avec le soutien à l'eau. Cette mission est peu connue, mais elle est essentielle. Le Conseil départemental a la responsabilité de gérer les étiages, c'est-à-dire de faire en sorte que nos rivières aient suffisamment de débit pour l'eau potable et pour l'irrigation, et ce à tout moment de l'année. Evidemment, cette mission prend toute son importance en période de sécheresse. Ceci a un coût, qui s'élève à plus de 500 000 € par an. En parallèle, Tarn-et-Garonne Aménagement sera créé à partir de Tarn-et-Garonne numérique, pour être en capacité de curer les lacs existants et d'envisager de nouveaux lacs collinaires.
- Avec la transition écologique et énergétique.
- L'objectif pour 2023 sera de poursuivre un haut niveau d'investissement, conformément au fil conducteur du plan de relance. Pour 2022, ce sont plus de 50 millions € investis dans les collèges, l'entretien et la sécurisation des routes, et une aide renforcée pour l'investissement réalisé par les communes.



SDIS 82

L'INDISPENSABLE ACTE DE SOLIDARITÉ DES EMPLOYEURS

Le volontariat chez les sapeurs-pompiers constitue un enjeu majeur de notre société, notamment sur nos territoires ruraux. En Tarn-et-Garonne, 90 % de l'effectif des sapeurs-pompiers est composé de volontaires, soit près de 900 hommes et femmes à notre service, sur un effectif total de 1 200 sapeurs-pompiers, répartis sur 25 centres de secours. Les chefs d'entreprise sont appelés à favoriser la disponibilité de leurs salariés qui se sont engagés comme sapeurs-pompiers volontaires et à en fixer les modalités par la conclusion d'une convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Actuellement, 130 employeurs ont accepté de conventionner avec le SDIS 82, soit au total 330 Sapeurs-pompiers volontaires (SPV) concernés. Les employeurs sont autant du secteur privé (60) que public (70). Il est à noter que le Tarn-et-Garonne, figure à la 2^{ème} place en région Occitanie des départements ayant le plus fort taux de conventions.

Pour Michel Weill, président du Conseil d'administration du SDIS 82, la disponibilité des SPV constitue un enjeu majeur pour la bonne réalisation des interventions : « *L'efficacité du service public de secours en Tarn-et-Garonne repose essentiellement sur le volontariat* ». C'est pourquoi il a souhaité organiser une soirée en l'honneur de ses partenaires, indispensables au maillage et à l'économie du territoire tarn-et-garonnais.



Associer volontariat et activité professionnelle

Une convention de disponibilité qui précise les activités et conditions ouvrant droit aux « autorisations d'absence » et détermine les autorisations donnant lieu à des compensations financières.

L'employeur délivre des autorisations d'absence pour :

- des actions de formation,
- des missions opérationnelles.

Le salarié sapeur-pompier volontaire, lorsqu'il effectue son astreinte durant son temps de travail, sera mobilisé et alerté de façon sélective, pour une durée précise et des interventions ciblées correspondant à ses compétences. Il n'est donc pas systématiquement engagé pour chaque intervention conduite par le centre de secours dont il dépend.

Des avantages financiers pour l'entreprise

Des avantages fiscaux et des compensations financières sont accordés à l'employeur pour l'activité de sapeur-pompier volontaire prise sur le temps de travail :

- au titre de l'assurance incendie : l'entreprise peut bénéficier d'un abattement d'au maximum 10 % sur la prime d'assurance,
- au titre de la subrogation : possibilité de percevoir en lieu et place du SPV des indemnités horaires en cas de maintien de sa rémunération durant son absence pendant le temps de travail effectif,
- au titre de la formation professionnelle : possibilité d'admettre la part de rémunération et des charges sociales correspondant à l'absence pour formation.



Le label « employeur - partenaire des sapeurs-pompiers »

En témoignage de reconnaissance à l'effort de sécurité civile et son implication aux côtés du Service départemental d'incendie et de secours, l'employeur, public ou privé, peut se voir attribuer un label « employeur - partenaire des sapeurs-pompiers ».

Ce label « employeur - partenaire des sapeurs-pompiers » récompense et valorise les employeurs qui ont manifesté, à travers la gestion des sapeurs-pompiers volontaires au sein de leur organisation :

- une volonté citoyenne et un esprit civique particulièrement remarquables,
- la contribution à l'effort de sécurité civile,
- la disponibilité opérationnelle,
- la disponibilité pour formation.

Un acte de civisme reconnu...

Accepter et favoriser le volontariat, c'est :

- participer à la continuité et à la qualité des secours de proximité,
- participer à la vie locale comme acteur solidaire,
- conforter et renforcer l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, qui démontrent chaque jour que courage et dévouement demeurent des valeurs d'actualité,
- participer à l'effort collectif par des secours rapides et efficaces, partout, au meilleur coût.

Lors de la soirée du bilan et des perspectives territoriales, Michel Weill a fait appel à nouveau à la nécessité de cette démarche : « Je suis également heureux et fier de l'engagement de nos sapeurs-pompiers. J'en profite pour inviter toutes les collectivités, à s'impliquer pour créer les conditions de l'émergence de nouveaux pompiers volontaires. Il en va, à terme, tout simplement de l'organisation et j'oserais dire de la pérennité de notre système de secours. »



VOLONTARIAT

TÉMOIGNAGES



Olivier Bichon, employeur :

« La convention est l'élément central qui permet au salarié de s'absenter. Quand j'ai repris l'entreprise en 2014, ce système existait déjà et j'ai trouvé important de le conserver, pour participer à la préservation du centre de secours sur notre territoire. C'est bien peu de contraintes pour une action citoyenne aussi importante.

L'informatisation des absences permet une grande souplesse dans la gestion du personnel. C'est une entente proche de l'évidence qui simplifie la vie de tous ».

Jean-Luc Foret, Sapeur-pompier volontaire :

« Nous avons plusieurs niveaux d'intervention et chaque matin nous émargeons sur un tableau du SDIS pour informer de notre niveau de disponibilité, que nous ajustons en fonction de notre



charge de travail. Nos sorties ne sont donc pas systématiques, elles dépendent de la disponibilité pour absence que nous évaluons, de la compétence que nous avons à intervenir et de la gravité de l'intervention.

Dans les villages qui ont une caserne, si les employeurs ne jouent pas le jeu, ça pose rapidement un problème d'effectif en journée ».



NOS BIENFAITRICES RÉCOLTENT DES CADEAUX

Deux infirmières puéricultrices du service de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil départemental, Sandrine et Rose, se préparent pour participer à la deuxième édition du « Rallye des super-héros » du 21 mai au 27 mai 2023 aux côtés de 15 équipages venus de toute la France.

Pour cette aventure solidaire, organisée par l'association « Les Super-Héros Contre Le Cancer », fondée et présidée par Soraya Follet, les deux infirmières départementales parcourront un itinéraire de **3 000 kilomètres** et se rendront dans **12 hôpitaux** disposant d'un service d'oncologie-hématologie pédiatrique, pour distribuer jouets et cadeaux.

Une rencontre

Rose Mirailles a rejoint les services de la protection de l'enfance en février 2022 après un parcours de 13 ans comme infirmière au service pédiatrique de l'Hôpital de Montauban. Elle a accompagné ces enfants pendant leurs chimiothérapies et traversé avec eux des moments de joie, de peine, mais aussi des heures plus difficiles.

Lors de sa rencontre avec Sandrine Sudre, infirmière coordinatrice de l'équipe mobile du centre de périnatalité « La Nacelle » du Pôle de Solidarités humaines (PSH), Rose, également sapeur-pompier volontaire, a immédiatement vu en Sandrine la coéquipière idéale pour se lancer dans ce projet qui les rassemble sur la cause des enfants malades du

cancer. De son côté, Sandrine a toujours eu à cœur d'accompagner les familles, ce qu'elle faisait dans le cadre de ses missions au sein du Département.

Une association

Ensemble, elles créent alors une association San & Ro – 100 HEROS, dans le but de récolter des fonds pour leur équipage.

Pour le financement de leur départ, ce duo humanitaire a besoin de récolter 5 500 euros. À ce jour, elles ont réuni 2 000 euros via leurs sponsors. Toujours à la recherche de nouveaux sponsors et de partenaires, ses deux coéquipières ont également déposé des boîtes à collecte dans les commerces de Bressols et de Saint-Nauphary, ainsi qu'à la pharmacie de Monclar-de-Quercy et quelques villages tarn-et-garonnais dans lesquels elles ont quelques attaches.

Chaque année, 2 500 nouveaux cas de cancers sont recensés chez les moins de 18 ans. Un enfant sur 440 environ sera atteint d'un cancer avant l'âge de 15 ans. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le nombre de cancers pédiatriques augmente de 1 à 3 % par an en Europe depuis trente ans.

Pour un partenariat ou un don,
contacter Sandrine et Rose :

sanetro.100heros@gmail.com

06 86 51 78 69 ou 06 70 51 41 34

Pour suivre leur périple sur Facebook :

SAN & RO – 100 HEROS



Dépose d'une plaque de verre sur la table lumineuse.



Numérisation d'un registre de notaire à l'aide d'un scanner.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

À LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU

Le service des Archives départementales met en ligne à la disposition du public, une partie de la documentation historique du département de Tarn-et-Garonne. Au cœur de cette mission, les agents de ce service effectuent un gigantesque travail de numérisation qui permet la diffusion des documents originaux en même temps que leur conservation.

Quels types de documents ?

Les Tarn-et-Garonnais ont accès à des ressources importantes pour la généalogie : l'état civil, les registres paroissiaux (du XVI^e siècle à la Révolution) antérieurs à l'état civil (registres laïcs dès 1792), les listes de recensements de population du début XIX^e à 1946, les registres de matricules militaires de 1865 à 1921, les plans du cadastre napoléonien et une sélection de documents médiévaux remarquables. Ce travail de numérisation porte aussi sur des collections plus fragiles, comme la presse régionale, les documents iconographiques, mais également des documents tirés d'un fonds d'archives communales (les comptes des consuls d'Escazeaux de 1336 à 1467, ou le livre des coutumes de Molières par exemple), ou encore ceux provenant d'anciennes institutions féodales et seigneuriales, laïques ou religieuses, comme le cartulaire de l'abbaye de Moissac du XII^e, dans lequel les moines enregistraient les « titres et les preuves » de leurs innombrables propriétés, des travaux d'érudits et autres sources qui témoignent d'un événement ou d'une période marquante pour le département.

Quels sont les outils de numérisation ?

Il est important d'avoir une infrastructure informatique performante, avec une bonne capacité. Le Département dispose d'écrans graphiques et de scanners professionnels dont :

- un pour les documents de grands formats ou d'épaisseur importante,
- deux à plat offrant des résolutions élevées, (adaptées aux documents iconographiques),
- une table lumineuse avec appareil photo doté d'un objectif de haute qualité pour la numérisation des plaques de verre et pour les supports plus anciens.

Le mémorial des anciens combattants

Le dernier travail mis en ligne concerne la diffusion de cartes de 2 869 anciens combattants. Tous les combattants de la guerre 14-18 n'en ont pas bénéficié. Il fallait qu'ils la demandent et qu'ils aient combattu pendant au moins 90 jours.

Grâce aux photographies d'identité que présentent ces cartes, les poilus de la Grande Guerre nous découvrent leurs visages.

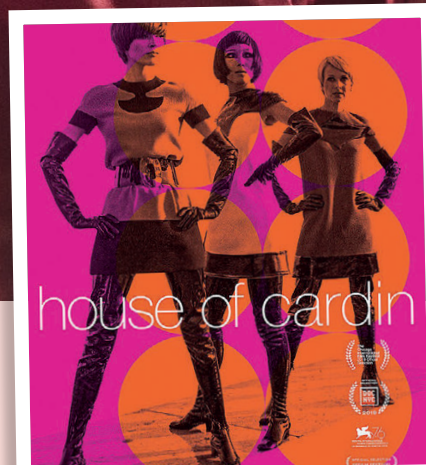
L'avenir de la numérisation

Un jour viendra le tour des actes notariés, dont les registres du XIV^e au XIX^e siècle qui touchent à tous les aspects de la vie quotidienne (vie locale, vie économique, vie familiale) : contrats de mariage, testaments, locations de biens ou de bêtes, commandes à des artistes de tableaux ou de sculptures, règlement à un boulanger d'une distribution de pains pour les plus démunis, bail à nourrice pour allaiter et garder les enfants. Tout cela passera un jour sous l'œil du scanner. Ce trésor historique représente 1 800 mètres linéaires (1,8 km !). En attendant, il est consultable en salle de lecture des Archives départementales de Tarn-et-Garonne, 14 avenue du X^e Dragons à Montauban.

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
TARN-ET-GARONNE



espace des AUGUSTINS



En 2023, l'espace des Augustins vous donne rendez-vous autour d'une programmation originale et variée pour tous les publics ! Une invitation à la découverte, à l'émotion, au rire.

Venez découvrir l'artiste Xavier Krebs à travers l'exposition « Passages », présentée en l'honneur du 100^{ème} anniversaire de sa naissance. Les œuvres de Xavier Krebs font partie de la collection de l'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue, Centre des monuments nationaux.

L'espace des Augustins est fier d'accueillir le « Trio Arnold », trois jeunes solistes, lauréats de prestigieux prix internationaux qui interpréteront des œuvres de Schubert, Schnittke et Beethoven. Grégori Baquet viendra nous conter « Le K » de Dino Buzzati, 13 histoires fascinantes, drôles ou effrayantes, tirées du célèbre recueil de nouvelles. Lonny, musicienne de talent admirative de Bob Dylan, Léonard Cohen ou Joan Baez sublimera ses doutes, ses compositions soignées et ses textes poétiques sur scène. Kovalev partira à la recherche de son appendice perdu dans « Le Nez », d'après Nicolaï Gogol, pantomime et conte précurseur à l'ironie cinglante brodée par la Compagnie du Lucernaire. Puis, Lorenzo Nacarrato, Jazzman iconoclaste, Rébecca Féron et sa harpe électro-acoustique, feront raisonner leurs musiques pour une soirée inoubliable. Enfin, « Antípodas », réunion de Florencia Oz, bailaora, et Isidora O'Ryan, violoncelliste émérite, promet un spectacle intime et une expérience sensible où le flamenco et les rythmes percussifs de la première, épousent la mélodie instrumentale et le chant de la seconde. Et enfin, les rendez-vous « Cinédocs » du mardi soir : Ciné concert avec les aventures du « Prince Ahmed », « Billie », biographie sur la célèbre chanteuse de Jazz, « House of Cardin », une immersion dans l'esprit du génie de la mode, « Laurent Garnier : Off The Record », légende de la musique électronique, pionnier de la techno française...



**Pour tout savoir sur l'espace des Augustins,
les dates, les réservations...
rendez-vous sur**

**www.espacedesaugustins.fr
et sur les réseaux sociaux.**

**Nous trouver :
27 rue des Augustins (quartier Villebourbon),
82000 Montauban
05 63 93 90 86**

TROPHÉES RUGBY AMATEUR

ETRE PARTENAIRE DE LA RÉUSSITE

Lors de la quatrième édition des Trophées du Rugby Amateur organisée par La Dépêche du Midi, en décembre dernier, en partenariat avec le Comité départemental de Rugby de Tarn-et-Garonne, le président Michel Weill a récompensé la meilleure joueuse de rugby de l'année Emma Détroit.

Emma Detroit est troisième ligne aile au Club des Suricates MCV (alliance Moissac, Castelsarrasin, Valence d'Agen). Âgée de 24 ans, cette récompense lui reconnaît ses performances sportives pour le rugby féminin tarn-et-garonnais. Montalbanaise d'origine, elle a d'abord porté les couleurs de l'US Montauban, avant d'aller jouer une année à Tarbes pour rejoindre enfin les Suricates où elle vient de

débuter sa quatrième saison consécutive. Le Département, qui accompagne les sportifs au quotidien avec plus de 287 dossiers de subventions pour les associations, est aussi, un partenaire incontournable du rugby de Tarn-et-Garonne avec 476 540 € de subventions en faveur du rugby amateur.



LE DÉPARTEMENT À VOTRE ÉCOUTE

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Hôtel du Département : 05 63 91 82 00

État des routes départementales

0 800 390 677

Service & appel
gratuits

Enfance maltraitée

0 800 00 82 82

Service & appel
gratuits

Personnes âgées / Personnes handicapées

0 800 10 31 10

Service & appel
gratuits

Solidarité Ukraine

0 800 718 709

Service & appel
gratuits

Maisons départementales des solidarités

MDS de Beaumont-de-Lomagne / Valence d'Agen : 05 63 39 66 22

MDS de Castelsarrasin / Moissac : 05 63 32 51 45

MDS de Caussade / Nègrepelisse : 05 63 30 91 54

MDS de Montauban : 05 63 66 85 75

MDS de Montech / Verdun-sur-Garonne : 05 63 27 09 51



RENCONTRE



Gorges Favarel

33 ans au service des enfants négrepelissiens !

Georges Favarel effectue sa dernière année de cuisinier au collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse. Il aura occupé ce poste depuis la création de cet établissement en 1989 et ne compte plus le nombre vertigineux d'élèves qu'il a nourri. Ce sont ainsi deux générations d'enfants qu'il a pu servir !

Actuellement, il sert en moyenne **550 couverts par jour**, aux côtés de 2 agents et un second de cuisine. Impossible de compter le nombre de repas qu'il a confectionné dans cet établissement !

Diplômé de l'école Hôtelière de Souillac, il a travaillé dans des restaurants gastronomiques avant de réussir son concours de l'Éducation nationale et d'intégrer les cuisines du collège. Il a ainsi plaisir à confectionner des repas à partir de **produits labellisés et des plats soignés**. « *Nous sommes vraiment et très concrètement, dans une mouvance en lien direct avec la Loi Egalim et je suis très satisfait d'être au service des enfants et ravi de leur cuisiner de bons produits* ». Dans ce collège, la place est faite aux produits labellisés IGP (Indication géographique protégée), bio ou HVE (Haute valeur environnementale). Les plats sont majoritairement réalisés avec des produits frais locaux et très peu de produits semi-élaborés sont utilisés.

Pour la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, l'établissement a mis en place le tri sélectif avec un bac à pain, un bac à légumes, un bac à viande et un bac à papier qui sont, chacun, pesés. Ce pesage permet d'évaluer la quantité de déchets, et ainsi d'adapter les recettes.

Cet établissement pilote est aussi engagé dans des démarches environnementales et de développement durable : il a en effet obtenu **deux écolabels**. Il dispose à ce titre d'un composteur, qui sert d'engrais aux jardinières d'herbes aromatiques du collège, alimenté par le système de tri de la cantine ; deux écodélégués ont été élus et un conseil de la vie collégienne accompagne les autres élèves.



FILET MIGNON DE PORC AUX POIRES CONFITES SAUCE MIEL GINGEMBRE

- 600-700 g de filet mignon de porc
- sel, poivre

Saisir le filet mignon à la poêle sur toutes les faces, assaisonner, mettre au four à basse température 1h15 à 90° C.

Sauce gastrique

- 60 g de sucre semoule,
- 6 cl de vinaigre de vin rouge ou de Xérès,
- 20 cl de fond de veau,
- sel, poivre

Dans un sautoir, mettre le sucre semoule, chauffer et dès que le sucre est caramélisé, déglacer avec le vinaigre, laisser réduire et rajouter le fond de veau. Réduire à nouveau, rajouter le gingembre selon son goût, saler.

Poires confites

- 4 poires comice pelées et coupées en 6 quartiers,
- 60 ml de miel local,
- 60 mg de beurre,
- gingembre en poudre

Laver, peler les poires, les couper en 6 quartiers (ou plus selon la grosseur).

Faire fondre le beurre et le miel, rajouter les poires et laisser cuire doucement afin d'obtenir une juste cuisson.

RAPHAËL OUREDNIK : LA DÉTERMINATION D'UN CHAMPION

Nous avons profité du passage de Raphaël dans notre département pour le retrouver à Caumont, dans la maison de ses parents, avant qu'il ne reparte vers Orléans où il poursuit ses études afin de passer un BPJEPS judo (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport).

Malentendant, Raphaël est un garçon qui a su dépasser son handicap pour se révéler dans le sport en devenant incontournable dans les compétitions de judo qui voient s'affronter les sourds comme dans celles disputées par les valides. Le jeune homme a été sacré Champion du Monde des sourds et malentendants ainsi que médaillé de bronze par équipe en 2021 à Versailles. Il a été également médaillé de bronze en individuel et par équipe aux jeux Deaflympics (sourds et malentendants) au Brésil en juin 2022.

Parmi les valides, il aligne aussi de très bonnes performances en terminant notamment 3^{ème} au tournoi d'excellence junior de Limoges dans sa catégorie (- 81kg). Un parcours impressionnant et une ambition claire pour le champion de 19 ans : les Jeux Olympiques à Paris en 2024.

Quand on rencontre Raphaël, on voit tout de suite que c'est un garçon solide, bien ancré au sol : 1,75 m pour 80 kilos, un physique trapu et puissant qui lui permet de lutter au plus haut niveau dans le judo, un art martial que l'athlète a commencé jeune, dès l'âge de 4 ans au Judo Club de Castelsarrasin avec Christophe et Florian Beuste.

Côté personnalité, la caractéristique première de Raphaël est d'être un garçon persévérant, certains pourraient dire têtu. Une illustration de son



tempérament : pendant la période de confinement liée au COVID, il transforme la terrasse couverte de ses parents en terrain d'entraînement, multiplie les ateliers et enchaîne les tractions à l'aide d'un kimono pendu à une poutre.

Raphaël a su progresser tout au long de son parcours. C'est son entraîneur au Dojo Montalbanaï, Julien Cabanne, qui lui donne l'envie d'entrer au Pôle Espoirs de Toulouse. Là, il intègre l'US Colomiers et travaille alors sa technique avec Christophe Bozzo et la tactique en compétition avec Lou Gautelier qui lui ouvre les portes du Pôle France à Orléans, avec l'encadrement de Christophe Brunet. Enfin, il s'entraîne à la gestion du combat au plus haut niveau avec Olivier Depierre de l'US Orléans et Cyril Pagès, entraîneur national du para-judo.

Les objectifs de notre champion pour les années à venir sont de participer au championnat de France des valides dans un premier temps, puis intégrer L'INSEEP pour se confronter aux meilleurs de la discipline.

« Le handicap physique ou sensoriel ne doit pas être un frein à votre passion. Si vous travaillez, tout est possible. Malgré ma déficience auditive, je ne lâche rien » Raphaël Ourednik.

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité, donne la parole aux différents groupes de l'Assemblée départementale. Ces groupes politiques s'expriment librement. Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (art. 72 du règlement intérieur).

**Groupe
Radical et Apparentés**

Ni pause, ni relâchement. Réunie et unie autour de Michel Weill, le président du Conseil départemental, la majorité est à l'action.

Les sujets ne manquent pas et les 11 élus du groupe Radical et Apparentés prennent toute leur place dans les décisions de la majorité.

Nous sommes à l'action et à la relance. Relance comme le plan du même nom, véritable fil rouge de la mandature, qui sous l'autorité du président Weill, est sur de bons rails.

Notre ami Jean-Michel Baylet, ancien président du Conseil général, en a dressé le bilan et tracé les perspectives lors d'une réunion à laquelle la plupart des 195 maires de notre département avaient souhaité participer le 15 novembre.

Ce plan de relance illustre parfaitement le trip-typique de notre majorité que le groupe Radical et apparentés reprend, avec enthousiasme, à son compte : courage, ambition et responsabilité.

La priorité absolue donnée à l'éducation, à travers notamment, nos collèges, ne peut que réjouir les défenseurs de la République et de laïcité que nous sommes.

Les efforts conséquents sur les routes, les aides plus justes et plus transparentes aux communes et aux intercommunalités, sans oublier l'aide au monde agricole, aux acteurs sportifs, culturels ou touristiques : nous sommes très engagés.

Et les crises que nous traversons et dont nous sommes parfaitement conscients loin de nous accabler nous poussent à trouver des solutions innovantes.

Nous saluons ainsi l'initiative de Jean-Michel Baylet de transformer le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique en Tarn-et-Garonne Aménagement pour favoriser notamment la création de retenues collinaires individuelles ou semi-collectives. C'est indispensable. Le Groupe Radical et Apparentés ne veut pas que nos agriculteurs, frappés par la crise climatique, se retrouvent sans solution.

Nous souhaitons une belle année 2023 à tous les habitants de notre beau département.

José Gonzalez
Président du Groupe

**Groupe
Tarn-et-Garonne en Commun**

C'est en ayant conscience des difficultés qui se font jour pour 2023 que nous avons abordé les orientations budgétaires pour le Conseil départemental. Ces difficultés sont bien sûr celles liées à l'envolée du prix de l'électricité qui fragilise tout le tissu économique de notre département. Cette hausse vertigineuse du coût de l'énergie frappe aussi notre département qui va devoir débourser au moins 5 millions d'euros de plus pour payer ses factures.

Face à ces difficultés, notre groupe, avec celui des radicaux, défend 3 caps. D'abord le cap du pouvoir d'achat. C'est par exemple ce qui nous a conduit à ne pas augmenter le tarif de la cantine pour les 9 200 collégiens qui déjeunent dans les collèges, à poursuivre le soutien au permis de conduire (jusqu'à 700 euros) pour les jeunes de 16 à 25 ans de la mission locale, à soutenir les EHPAD en difficulté en leur versant 13 mois (au lieu de 12) d'aide sociale à l'hébergement.

Ensuite le cap de la solidarité qui est l'ADN du Conseil départemental. Nous allons au-delà des missions qui nous sont dévolues par la loi. Nous soutenons par exemple un fonds solidarité pour les agriculteurs qui ont été frappés par la sécheresse cet été. Autre exemple, nous continuons à accompagner 60 jeunes, qui, devenus majeurs, sont sortants de l'aide à l'enfance.

Enfin, le cap de l'avenir, avec un haut niveau d'investissement. A fin novembre, nous avons investi 50 millions d'euros dans les collèges, la sécurisation de la voirie... c'est 50 % de plus que ce qu'a fait la précédente majorité lors de la 1^{ère} année de son mandat.

Nous profitons de ce mot pour vous souhaiter tout le meilleur pour 2023, et pour vous redire tout notre engagement à œuvrer pour vous et le Tarn-et-Garonne.

**Catherine Bourdoncle, Valérie Rabault,
Dominique Sardeing, Nadine Sinopoli,
Cédric Vaissières**

**Groupe
Tarn-et-Garonne d'Abord**

La session des orientations budgétaires du 15 décembre 2022 a permis l'étude de deux dossiers : celui de l'évolution statutaire du Syndicat TARN ET GARONNE NUMERIQUE et la recapitalisation de la COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE (CACG), dont le Département est actionnaire. A priori aucun lien entre les deux sujets. Sauf que la volonté de la majorité est de faire évoluer le Syndicat TARN ET GARONNE NUMERIQUE vers de nouvelles compétences qui sont normalement dévolues au Conseil Départemental. L'eau et ses retenues, un sujet ô combien prégnant et d'actualité que nous soutenons, s'est invité dans ces débats. Pourquoi ? Parce que ce syndicat serait le réceptacle de politiques en faveur de l'aménagement de retenues d'eau, alors même que la CACG détient ces compétences depuis sa création en 1959. On voit bien que la majorité cherche à siphonner les compétences du Conseil Départemental vers cette structure syndicale TARN ET GARONNE NUMERIQUE, qui portera bientôt un nouveau nom. Et demain ? Il est écrit que le syndicat prendra aussi des compétences en matière d'aménagement d'infrastructures routières. Ce qui est sûr, par le biais d'un syndicat mixte, les communautés de communes viendront de plus en plus mettre au pot, en lieu et place du Conseil Départemental qui verra sa contribution diminuer, et perdre de sa fonction régaliennne d'aménageur du territoire. Numérique, eau, routes, et peut-être l'art, la culture, les déchets ... Vers un Conseil Départemental bis ? Ce que l'on voit pointer à l'horizon, c'est la réduction des compétences du Département uniquement dédiées aux questions sociales et aux collèges, avant qu'elles ne lui échappent, peut-être un jour. Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2023.

**Christian Astruc, Jean-Claude Bertelli,
Jean-Philippe Bésiers, Élisabeth Castagné,
Véronique Colombié, Marie-José Mauriège**

**Groupe
Engagés pour le Tarn-et-Garonne**

Avec la suppression de la clause de compétence générale, la loi NOTRe votée sous Hollande avait semé le trouble quant au devenir des départements.

Sa marge de manœuvre déjà réduite à une portion congrue, la majorité départementale de gauche a décidé de se tirer une balle dans le pied. Elle confie la création et la gestion de retenues d'eau pour l'irrigation agricole au syndicat Tarn-et-Garonne Numérique, rebaptisé Tarn-et-Garonne Aménagement pour l'occasion.

Nous étions les premiers à alerter sur l'impérieuse nécessité de créer des retenues d'eau. Cependant, le modus operandi choisi apparaît incongru : le déploiement de la fibre et la gestion de l'irrigation agricole seraient gérés par la même équipe.

Pire encore : nous savons désormais que la majorité veut déléguer la maîtrise d'ouvrage des futurs grands projets à ce même syndicat. Aménagements de la nouvelle sortie d'autoroute, future gare LGV, nouvel hôpital, contournements Montech et Montauban... Rien que ça ! L'exécutif départemental, se pensant sans doute incompétent pour gérer des dossiers aussi importants, ne peut mieux s'y prendre pour affaiblir la collectivité et lui confisquer une compétence majeure : l'aménagement du territoire.

Nous vous souhaitons une bonne année 2023 !

**Mathieu Albugues, Sophie Delbreil,
Clarisse Heulland, Bernard Pécou**

